

L'an deux mil vingt et un, le 26 novembre à 17h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire.

Étaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, MMES BARBÉ Cécile, BRAGA Nathalie, CABARET Séverine, PRÉVEAU Christel, SIEGWALD Jacqueline et M. ROULEAU Christian.

Absent(e) : M. BADIER Jacques ayant donné procuration à André PIGNÉ, Mme DURUP Marlène.

A été nommée secrétaire de séance : Nathalie BRAGA

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 étant approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

1. Suppression/ création de poste

Le contrat de Mme FOUGERAY Annie est constitué comme suit :

- 26h en adjoint technique
 - o Pour le compte de la commune
 - Ménage des bâtiments communaux (sauf école)
 - Temps méridien (Sauf surveillance cour)
 - o Pour le compte du SIVOS
 - Ménage Ecole
 - Temps méridien surveillance cour
 - o Pour le compte de la CDC
 - Ménage de la MPT
- 5h en adjoint d'animation
 - o Pour le compte de la CDC
 - Accueil périscolaire à Thorigné sur Dué

La commune gère et paye l'intégralité du contrat. Une convention est signée avec le SIVOS et la CDC qui remboursent les salaires et charges sur les heures faites pour leur compte.

Suite à la démission de Mme FOUGERAY, au 31/12/2021, une étude du poste a été faite. Le SIVOS a souhaité rompre la convention en cours et reprendre à son compte le contrat sur les heures effectuées pour son compte. Aussi, après calcul des heures réalisées, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 26 heures, ouvert sur la commune d'Ardenay sur Mézize doit être supprimé et un poste d'adjoint technique de 17h15 doit être ouvert.

	SITUATION ACTUELLE Jusqu'à 31/12/2021	SITUATION FUTURE A partir du 03/01/2022
Grade	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique
Temps de Travail	26 heures	17 heures 15

Le poste d'adjoint d'animation de 5 heures devra être supprimé, la CDC reprenant également à son compte les 5 heures / semaine réalisées par l'agent actuellement.

Suite à la consultation du Comité technique qui s'est réuni le 23/11/2021, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 26 heures au 31/12/2021**
- **De créer un poste d'adjoint technique de 17h15**

2. Avenant au contrat pour la délégation du service public d'assainissement

Le contrat de délégation du service public d'assainissement avec SUEZ s'achève au 31/12/2021. L'Un avenant a été demandé sur conseil de M. FECAMP (AMO) pour

- Prolonger le contrat pour une année
- Améliorer la connaissance du réseau avant la fin du contrat
- Solder les obligations de curage du réseau 5%/an du linéaire (soit 65% de 3250 ml)
- Entériner l'état d'avancement du plan de renouvellement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant négocié avec SUEZ.

3. DETR 2022

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible(s) est (sont) :

1 – La maison de la Mézize – Tiers-Lieu Rural

2 – Eclairage public

3 – Abri Bus

Vu la délégation du Conseil municipal au Maire en date du 23/05/2020 point 26, Monsieur le Maire déposera une demande au titre de la DETR, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022, concernant les projets mentionnés.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

4. Questions diverses

- Arrêt maladie d'un agent des services techniques (Denis) jusqu'au 31/12/2021,
- Noël des agents : 15 décembre 2021 à 17h30,
- Les vœux du Maire : le 10 janvier 2022,
- Plantations des arbres « une naissance, un arbre », le 04 décembre 2021 à 11 h,
- Election du conseil municipal jeune : le 10 décembre 2021.